

UFF Actions France

FONDS COMMUN DE PLACEMENT(FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2024

Myria Asset
Management

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...	4
Autres informations.....	14
Rapport d'activité de l'OPCVM maître « UFF ACTIONS FRANCE »	15
Principaux mouvements sur la période.....	21
Rapport ESG.....	22
Rapport certifié du commissaire aux comptes	26
Information périodique SFDR article 8	79

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 septembre 2024**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 280 677 691,03 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : RSM PARIS, représenté par Nicolas BENARD

26, rue Cambacérès - 75008 PARIS - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

CODE ISIN :

- FR0011351659 : UFF ACTIONS France part M
- FR001400PEP7 : UFF ACTIONS France part A
- FR001400OYM5 : UFF ACTIONS France part N

CLASSIFICATION : Néant

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation et/ou distribution

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif de rechercher la performance à long terme sans référence à un indice à travers une exposition orientée au minimum à 60% sur le marché des actions françaises. L'action du gérant vise à réaliser son objectif en sélectionnant des titres dans un univers restreint grâce à un filtre extra-financier fondé sur des critères quantitatifs de Gouvernance, de Responsabilité Sociale et Sociétale, et de respect de l'Environnement.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le FCP est un OPCVM à gestion active (politique de gestion basée sur un « stock picking » intégral, sans aucune contrainte de secteurs autres que géographique) dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer à posteriori la performance de son investissement est l'indice Bloomberg France 40 Net Return Index EUR. (dividendes réinvestis).

L'indice Bloomberg France 40 Net Return Index EUR est un indice actions exprimé en euros et calculé sur les cours de clôture (dividendes réinvestis). Cet indice est représentatif de l'évolution des principales valeurs boursières de la cote française libellées en euros. Cet indice est administré par Bloomberg Index Services Limited et est disponible sur le site <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>.

A la date de mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de cet indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM, éligible au PEA, est spécialisé dans la gestion d'actions de sociétés européennes et sera investi au minimum à 75% en titres éligibles.

Les titres seront sélectionnés à la libre appréciation de l'équipe de gestion selon un processus de gestion décrit ci-après.

Myria AM applique une approche séquencée dans la définition de l'univers investissable pour l'ensemble des fonds composant sa gamme Durable. Les fonds concernés étant investis sur des titres de l'Union Européenne et de la Suisse ou dans des compartiments plus restreints de cette zone géographique, l'univers d'investissement initial sur lequel s'appliquent les filtres extra-financiers et financiers est constitué de l'ensemble des valeurs composant l'indice STOXX Europe 600. La sélection de titres est réalisée à partir du processus de gestion suivant :

Critères extra-financiers :

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption. Le Fonds est exposé à un large éventail de risques de durabilité qui sont pris en compte par les critères identifiés au sein des piliers ESG (Environnement, Social et de Gouvernance) de la méthodologie de scoring interne développée par Myria AM.

Ainsi, les objectifs extra financiers consistent dans le cadre de la gestion du fonds à :

- appliquer en amont un filtre d'exclusions sectorielles et normatives à l'ensemble de l'univers d'investissement afin de prendre en compte notre politique d'exclusion relative au charbon (base GCEL) et aux armes controversées (base Norges Bank).
- mettre en œuvre un filtre basé sur les convictions ESG

Une note ESG sur 100 est attribuée à chaque émetteur composant l'univers d'investissement. La note ESG est réalisée par un outil interne et propriétaire de notation extra financière développé à partir de données fournies par Bloomberg. Cette notation est déterminée par une méthodologie interne à la société de gestion et est composée de la façon suivante :

Les piliers E(nvironnementaux), S(ociétaux et sociaux) et la G(ouvernance des entreprises) pèsent chacun 1/3 de la note ESG globale des émetteurs. A cet égard, Myria AM a préféré ne pas faire de distinction en termes de pondération entre les secteurs compte tenu que son approche est dite « Best-in-Class ». Par définition, cette approche consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'indice boursier servant d'univers d'investissement.

Ainsi les valeurs sont catégorisées par secteur (suivant les 11 secteurs GICS), puis, au sein de chaque secteur, au moins 20% des valeurs les moins vertueuses (c'est-à-dire les moins bien notées) sont à tout moment écartées. La notation s'effectue à partir de 18 critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : émission de gaz à effet de serre des émetteurs, volumes des déchets produits ou recyclés, volumes d'eau consommée ou recyclée
- Indicateurs sociaux : équité hommes/femmes dans la gestion de l'entreprise (proportion de femmes au Comex...), gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Indicateurs de gouvernance : nombre ou pourcentage d'administrateurs indépendants, rémunération des membres du CA liée à des objectifs ESG

Par principe, Myria AM se refuse d'investir sur des sociétés dont la note serait inférieure à 30/100. La gestion s'accorde toutefois la possibilité de réintégrer une société exclue par l'application de ces critères extra-financiers en le justifiant (introduction de valeurs en bourse dans le cadre d'un spin off). C'est donc l'approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable qui est appliquée par Myria AM. Les émetteurs intégrant des critères ESG représentent au moins 90% des titres en portefeuille. Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que des titres de créance, des actions et parts d'OPC ou des émetteurs non couverts par Bloomberg) ne disposant pas d'un score ESG

Les limites méthodologiques de l'approche ESG concernent principalement la disponibilité et la fiabilité des données extra financières publiées par les émetteurs et le caractère subjectif de la notation mise en œuvre au sein de la société de gestion. Concernant les controverses, il s'agit d'un critère qualitatif et celles-ci sont évaluées en continu au gré des informations qui parviennent publiquement. Par exemple, l'annonce d'un changement de Direction ou la survenance d'un accident industriel seront des événements ayant un impact pour les entreprises et seront pris en compte dans l'analyse de la société dès leur officialisation.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, mais également sur la politique d'exercice des droits de vote et d'engagement actionnarial, l'investisseur est invité à se référer au site internet.

<https://www.myria-am.com/mentions-reglementaires>

Critères financiers :

Une fois les filtres extra-financiers appliqués sur l'univers d'investissement, un filtre de liquidité est aussi appliqué afin de s'assurer que le portefeuille ne s'expose pas à un risque de manque de liquidité.

A partir de cette étape, sur la base de l'univers investissable, l'équipe de gestion effectue une analyse en s'appuyant sur des critères financiers en deux étapes :

- dans un premier temps, une analyse quantitative des émetteurs des titres de l'univers (actions cotées sur les marchés de l'Union Européenne, ou pays européens membres de l'OCDE) en vue d'apprécier :
 - leurs fondamentaux comme notamment la croissance prospective du chiffre d'affaires et des bénéfices, leur rentabilité et le momentum de révision des estimations de bénéfices par les analystes (hausse, stabilité ou baisse) ;
 - leur valorisation relative au marché et historique ;
 - leur rendement sur dividende.
- dans un second temps, le gestionnaire évalue pour chaque émetteur de titre son potentiel de valorisation, ses perspectives de croissance, les risques attachés à son activité et la qualité de sa communication financière.

L'équipe de gestion apporte une attention particulière à la liquidité des titres en suivant les indicateurs tels que le flottant et les volumes moyens négociés.

La pondération de valeurs dans le portefeuille est déterminée selon les convictions de l'équipe de gestion, en tenant compte de la composition de l'indicateur de référence sans que celle-ci ne constitue une contrainte.

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier par délégation. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

➤ **Risque actions**

Le porteur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 110% aux actions. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative.

En raison de la fluctuation des marchés « actions », le FCP peut réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP peut investir sur des valeurs de petite capitalisation. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

➤ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

La performance du FCP dépend à la fois des sociétés choisies par le gérant, de l'allocation d'actifs faite par ce dernier ainsi que de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres ou les marchés les plus performants et que l'allocation faite

entre les différents marchés ne soit pas optimale. En cas de mauvaise anticipation du gérant, la valeur liquidative peut baisser.

➤ **Risque de perte en capital**

Le risque de perte en capital résulte d'une perte lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.

➤ **Risque de liquidité**

L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

➤ **Risque de couverture**

Il existe un risque que la stratégie de couverture du portefeuille aux différents risques des marchés actions, taux et change auquel est exposé le fonds ne soit pas optimale, entraînant une baisse potentielle de la valeur liquidative du fonds.

➤ **Risque de surexposition**

Compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, le portefeuille de l'OPC pourra être en situation de surexposition sur les marchés sur lesquels intervient le gérant, la valeur liquidative du fonds peut par conséquent baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels il est exposé.

➤ **Risque de change**

Étant donné que le FCP peut être exposé indirectement dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change. Des positions en devises constituées en décorrélation des actifs détenus peuvent accentuer ce risque.

➤ **Risques en matière de durabilité**

Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources. Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.

Autres risques accessoires

➤ **Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion de cet OPC susceptible d'investir en titres spéculatifs, ce qui peut accroître le risque de crédit.

➤ **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baisse, ainsi que la valeur liquidative.

Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre 0 et +8. L'exposition sur les marchés de taux est de 25% au maximum.

➤ **Risque de contrepartie**

La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, mettre en œuvre des échanges de collatéral, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risques associés à la gestion des garanties financières**

Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité tels que définis ci-dessus.

➤ **Risque juridique**

Il représente le risque en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.

➤ **Risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie**

La valeur liquidative du FCP peut évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF

➤ **Les actifs hors dérivés intégrés**

Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille sera exposé au minimum à 60% en actions européennes avec un maximum de 110%.

En outre, le FCP étant éligible au PEA, il sera investi à tout moment au moins à 75% dans des actions des pays de l'Union Européenne ou actifs éligibles répondant à cette réglementation. Son exposition aux actions françaises est au moins de 60%.

Dans le respect des limites présentées ci-dessus, le FCP pourra être investi jusqu'à 25% de son actif net en actions européennes hors Union Européenne (Association Européenne de Libre Echange (« AELE ») + Royaume Uni) en actions, autres titres donnant accès au capital et /ou titres de créance et instruments du marché monétaire.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et être libellés en euro, en devise de pays de l'Espace Economique Européen ou en devise de pays européens membres des pays de l'OCDE.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de tous types de taille de sociétés avec une prépondérance des moyennes et grandes capitalisations, soit à partir de 500 Millions d'euros. L'exposition aux petites capitalisations (inférieure à 500 millions d'euros) sera limitée à 20% du fonds. Ils seront admis à la négociation sur les marchés des pays de l'Union Européenne ou sur les marchés des pays européens membres de l'OCDE et seront libellés en euro, les autres devises ne représenteront pas plus de 50% de l'actif net.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

L'utilisation de ces instruments a pour unique but de rémunérer les liquidités présentes dans le fonds.

Le FCP pourra être investi jusqu'à 10% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire (obligations à taux fixe, en obligations à taux variable, en obligations indexées sur l'inflation, en titres de créance négociables, en BMTN, en EMTN non structurés, titres subordonnés...) dont la durée de vie restant à courir lors de l'acquisition pourra être supérieure à six mois.

Les émetteurs sélectionnés relèveront des pays de l'Union Européenne. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Ils pourront relever de toutes les notations. Les titres détenus seront libellés en euro ou en autres devises de pays de l'Espace Economique Européen.

Dans le cas où la société de gestion investirait sur des titres de créance ou des obligations en direct, elle procéderait à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission en sus de s'appuyer sur la recherche et les notations de crédit émises par les agences de notation.

Les titres de créance seront négociés sur un marché réglementé ou organisé.

Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 5% de son actif net en parts ou actions :

OPCVM de droit français

OPCVM de droit européen

Fonds de fonds

FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) de droit français

FIA (Fonds d'investissement Alternatifs) de droit étranger

Le fonds pourra également détenir des OPC gérés par la société de gestion et avoir recours aux « trackers », OPC indiciels cotés.

Ces OPC seront utilisés notamment pour gérer la trésorerie du FCP ou pour bénéficier d'une stratégie d'investissement correspondant à l'objectif de gestion du Fonds. La part investie dans ces OPC sera analysée en transparence pour identifier la part des investissements portant sur des émetteurs faisant éventuellement partie de la liste des exclusions. Ainsi, on s'assurera du respect à tout instant que l'exposition sur les émetteurs intégrant des critères ESG représentent au moins 90% des titres en portefeuille.

➤ **Les instruments dérivés**

Le Fonds pourra intervenir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention

Réglementés

Organisés

De gré à gré

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir

Action

Taux

Change

Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage
- Autre nature

Nature des instruments utilisés

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit
- Autre nature

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage
- Autres

De manière générale, le recours aux instruments dérivés permet notamment :

- d'exposer le portefeuille aux marchés actions et/ou de taux et/ou de devises,
- de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, taux et /ou devises en cas de fluctuations subites des marchés.

Dans le cas de l'exposition par dérivés, qui par nature sera utilisée de manière tactique donc temporaire, elle sera limitée à 5% du notionnel du portefeuille et sera analysée en transparence pour identifier le notionnel portant sur des émetteurs faisant éventuellement partie de la liste des exclusions. Ainsi, on s'assurera du respect à tout instant que l'exposition sur les émetteurs intégrant des critères ESG représentent au moins 90% des titres en portefeuille.

Ces instruments seront négociés sur des marchés règlementés, organisés ou de gré à gré. Ils seront traités avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion et feront l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

Le portefeuille pourra comprendre des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscription, obligations remboursables en actions ainsi que des droits et des warrants. Ces instruments seront négociés sur des marchés règlementés, organisés ou de gré à gré. Ces opérations sont réalisées dans le but de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux marchés des actions, des taux et des devises.

➤ **Liquidités**

L'OPCVM pourra détenir des liquidités à titre accessoire, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs. Le prêt d'espèces est prohibé.

➤ **Les dépôts**

L'OPCVM pourra avoir recours à des dépôts dans la gestion de l'allocation d'actif du Fonds, en complément des produits de taux d'intérêt en vue d'assurer la gestion de la trésorerie de l'OPCVM dans la limite de 20% de l'actif net. Il pourra employer jusqu'à 20% de son actif dans des dépôts placés auprès d'un même établissement de crédit.

➤ **Les emprunts d'espèces**

Le FCP peut avoir recours à des emprunts d'espèces via un compte ouvert auprès du dépositaire du FCP, dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts sont principalement effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

Le fonds n'a pas vocation à effectuer des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

CHANGEMENTS INTERVENUS

29 décembre 2023

- Ajout de l'avertissement de l'absence de gates.

1^{er} juillet 2024 :

- Changement de dénomination du fonds « **Myria Actions Durable France** » devient « **UFF Actions France** »
- Absorption du fonds nourricier « A » dans le fonds maître et création de la part « A » code ISIN FR001400PEP7.

2 septembre 2024 :

- Création de la part « N » par fusion / absorption, code ISIN : FR001400OYM5

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2023.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations de l'UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2023, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2023 : 13, dont 7 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2023 : 1 097 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 685 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 411 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 885 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 211 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	Part M : 1,75% TTC maximum Part A : 3 % TTC maximum Part N : 2,10 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif ⁽¹⁾
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 18.24 euros à 150 euros TTC selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous**).
Commission de surperformance	Actif net	15% TTC de la performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence soit le Bloomberg France 40 Net Return Index EUR

⁽¹⁾ L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 5% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

(**) Prestations perçues par le dépositaire pour le traitement des ordres.

Prestations & conditions tarifaires	ESES	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Frais de transaction (R/I ou S/R)	10 €	25 €	45 €	100 €	150 €
Instruction manuelle ou réparée	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €

ESES : France, Belgique, Pays-Bas.

Zone Groupe 1 : Valeurs de la zone monétaire EUR (hors ESES & Slovaquie) : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal + Clearstream, Euroclear, États-Unis, Japon, Norvège, Suède, Canada, Royaume-Uni, Suisse, Australie, Danemark.

Zone Groupe 2 : Israël, Thaïlande, Inde, Brésil, Slovaquie, Nouvelle-Zélande, Hongrie, Taiwan.

Zone Groupe 3 : Mexique, Russie, République Tchèque.

Zone Groupe 4 : Qatar.

• Commission de surperformance

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée, sur la durée de l'exercice comptable, (période d'observation) selon les modalités suivantes :

- Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative. La commission de surperformance sera provisionnée en cours d'exercice et prélevée à la fin de l'exercice même en cas de performance absolue négative de l'OPCVM.

- Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre l'actif du fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence

ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le fonds (ci-après l'« Actif de référence »).

- En cas de sous-performance du fonds par rapport à l'Actif de référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante.

- En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci sera perçue à la clôture de l'exercice.

La commission de surperformance est prélevée suivant les conditions suivantes. À compter de l'exercice ouvert le 1er octobre 2021, toute sous-performance du fonds par rapport à l'actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans. Une commission de surperformance ne pourra être payée que si des résultats positifs ont été enregistrés au cours de la période de référence. Toute sous-performance au cours de la période de référence de cinq ans (y compris l'exercice au cours duquel les provisions sont calculées) devrait être rattrapée avant que la commission de surperformance ne devienne exigible. Autrement dit, une commission de surperformance ne sera prélevée à la fin de l'exercice, qu'à la condition que la surperformance excède toutes les sous-performances au cours des cinq années précédentes.

La période d'observation correspond à l'exercice comptable et s'étend sur 12 mois (soit du 1^{er} octobre N-1 au 30 septembre N de chaque année).

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Surperformance nette du fonds	5%	0%	-5%	3%	2%	5%	5%	-10%	2%	2%	2%	0%	2%	-6%	2%	2%	-4%	0%	5%
Sousperformance à compenser l'année suivante	0%	0%	-5%	-2%	0%	0%	0%	-10%	-8%	-6%	-4%	0% ¹	0%	-6%	-4%	-2%	-6%	-4% ²	0%
Base de calcul de la commission de surperformance	5%	0%	-5%	-2%	0%	5%	5%	0%	-8%	-6%	-4%	-4%	2%	-6%	-4%	-2%	-6%	-6%	1%
Paiement de la commission de surperformance	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
1 La sous-performance de l'année 12 à reporter en année 13 est 0% (et pas -4%) du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 8 qui n'avait pas été encore compensée (-4%) n'est plus prise en compte, vu que la période de 5 ans est finie (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12 incluse)																			
2 La sous-performance de l'année 18 à reporter en année 19 est -4% (et pas -6%) du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 14 qui n'avait pas été encore compensée (-2%) n'est plus prise en compte, vu que la période de 5 ans est finie (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18 incluse)																			

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds au titre de l'exercice clos au 30/09/2024 est de 1,75%.

Autres informations

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier par délégation exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 110% de l'actif net.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le Conseil de surveillance de la société de gestion statue chaque année sur l'affectation du résultat net ainsi que des plus-values réalisées et peut décider de la :

- Capitalisation et/ou distribution pour la Part M
- Capitalisation pour les parts A et N

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM respectera les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

RESPECT DES EXIGENCES D'INVESTISSEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 91 QUATER L DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ANNEXE 2 RELATIVE AU PEA

Au cours de l'exercice comptable, la société de gestion confirme le respect du taux minimum de 75% d'investissement de l'actif du Fonds en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code Monétaire et Financier.

Rapport d'activité de l'OPCVM maître

« UFF ACTIONS FRANCE »

LE RAPPORT DE GESTION DE MYRIA AM **OCTOBRE 2023 - SEPTEMBRE 2024**

octobre 2023

En octobre, pour la troisième fois consécutive, les marchés financiers ont consolidé, affectés aussi bien par des questions macroéconomiques que microéconomiques. Sur le plan macroéconomique, le niveau des taux d'intérêt a été largement influencé par les attaques terroristes sanglantes du Hamas en Israël le 7 octobre et la réponse militaire qui est toujours en cours et qui cause des pertes civiles immenses. Le 9 octobre, les cours du pétrole ont commencé à flamber pour prendre jusqu'à 9% en quinze jours, ce qui a contribué à raviver les craintes d'une pénurie énergétique mondiale et donc d'un retour de pressions inflationnistes importantes. En conséquence, les taux d'intérêt européens et américains ont franchi des seuils symboliques : 5% le 19 octobre pour le taux à 10 ans américain et tout proche des 3,6% pour le 10 ans français la veille. Depuis ce pic, les marchés semblent revenir progressivement à un fonctionnement moins chaotique, car les répercussions économiques semblent être pour le moment contenues. Sur le plan microéconomique, les résultats des entreprises publiés pour le troisième trimestre de l'année ont été accueillis de manière impitoyable par les marchés. Ainsi, en France, Alstom a perdu plus de 43% sur le mois, pénalisé par l'annonce d'une très forte révision de son cash-flow libre. De même, WorldLine, spécialiste français des paiements, a décroché de plus de 55% sur le mois et même de 60% le jour de l'annonce d'une révision à la baisse de ses objectifs de croissance. Dans le secteur de la santé, l'annonce par Sanofi de la vente de son pôle de médicaments grand public n'a pas permis de compenser celle de la hausse des investissements dans la recherche et le titre a perdu plus de 15% en octobre. A l'inverse, les entreprises ayant annoncé des résultats flamboyants n'ont pas vu leurs titres profiter de hausses symétriques. Par exemple, en France, Dassault Systèmes ne décolle que de 10%, tandis qu'aux Etats-Unis Netflix n'engrange que 9% de hausse sur le mois. Dans ce contexte, les marchés actions européens affichent des baisses de l'ordre de 2,5% et 3,5%, et comprises entre 2% et 3% pour les marchés américains tandis que les marchés émergents corrigent de 4% en moyenne. Avec pour intention de réduire l'exposition du portefeuille aux titres les plus à risque en cette période sensible de résultats, nous avons été bien inspirés de vendre la position que nous avons sur Worldline le 2 octobre, avant que la société ne communique ses résultats. Dans la même idée de nous avons également vendu la totalité des ArcelorMittal, sur fonds de polémique faisant suite à un accident dramatique dans une mine de l'entreprise au Kazakhstan. A l'inverse, nous avons profité d'une volatilité importante sur Edenred pour nous exposer à nouveau à ce dossier qualitatif et avons renforcé notre exposition à Vinci, avant les résultats, qui se sont avérés très solides.

novembre 2023

Le mois de novembre 2023 a été marqué par le retour en grâce des marchés financiers, actions en tête, avec des rebonds extrêmement forts sur la plupart des places occidentales et émergentes. Ces performances parfois stellaires ont été provoquées par des chiffres d'inflation publiée indiquant qu'elle était en passe d'être vaincue. Aux Etats-Unis, la publication de taux d'inflation compris entre 0,1%, pour l'inflation globale, et 0,2%, pour l'inflation cœur (hors alimentation et énergie), a incité les investisseurs à acheter massivement des actifs sans risque. Forts du sentiment unanime que le combat contre l'inflation était en passe d'être gagné par la Banque centrale américaine, les opérateurs se sont tellement rués sur les bons du trésor américain que le taux à 10 ans a plongé sous les 4,3% à la fin du mois. De ce côté de l'Atlantique, c'est également le ton très rassurant des banquiers centraux qui a

remis du fuel dans la machine. Le fait que l'ensemble des gouverneurs de la BCE a indiqué que l'institution de Francfort devrait opter pour un statu quo sur les taux directeurs couplé à des taux d'inflation en fort ralentissement ont offert beaucoup de visibilité aux investisseurs européens. En conséquence, les taux à long terme français et allemand se sont largement détendus, de plus de 35 points de base de part et d'autre du Rhin. Dans ce contexte, les marchés actions européens affichent des hausses de l'ordre de 6% à 8%, et comprises entre 9% et 11% pour les marchés américains tandis que les marchés émergents progressent de 8% en moyenne, avec toutefois une déception pour les actions chinoises qui ne montent que de 2,5%. Sans surprise, avec des taux en forte baisse et une inflation qui ralentit, ce sont tout d'abord les secteurs technologique et immobilier qui se sont largement redressés : en Europe et aux USA, ces deux segments de marché reprennent entre 10% et 15% sur le mois. En revanche, les secteurs de l'énergie et de la consommation de base sous-performent largement les indices génériques. Dans un mois en forte hausse, le portefeuille s'est très bien comporté grâce à une exposition équilibrée lui permettant de profiter des hausses importantes sur les secteurs Industriel, de l'Automobile ou encore Immobilier. Enfin, les renforcements de l'Oréal et Vinci en octobre ont particulièrement profité au fonds.

décembre 2023

Le mois de décembre 2023 a vu les marchés financiers poursuivre sur leur lancée initiée à la fin du mois d'octobre pour terminer l'année en fanfare. Que ce soient les actions, les obligations ou les actifs de diversification, tous finissent à des niveaux record. Comme le mois dernier, ce sont les espoirs de baisse des taux d'intérêt qui ont servi de supercarburant aux opérateurs. Ainsi, on a pu assister à une spectaculaire détente des rendements obligataires, chaque fois amplifiée par la publication d'un indicateur qui pointait vers une décélération prononcée de l'inflation. Outre-Atlantique, toutes les statistiques ont servi de prétexte à accumuler des emprunts d'Etat. Par conséquent, les rendements à 10 ans ont à nouveau perdu une cinquantaine de points de base, renforçant l'inversion de la courbe des taux. En Europe, l'inflation publiée en décembre pour le mois de novembre a été encore plus forte que prévue, en recul de 0,6%. Subséquemment, les rendements obligataires à 10 ans de part et d'autre du Rhin ont perdu plus de cinquante points de base également, et même près de soixante-dix pour le 10 ans italien. Ce rallye obligataire de fin d'année a entraîné dans son sillage un rallye actions, et a même ressuscité le marché des petites et moyennes valeurs aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe. Ainsi, sur le mois, l'indice Russell 2000, fortement pondéré en valeurs moyennes s'envolait de plus de 14% tandis que le MSCI Europe Small Caps, représentatif des petites capitalisations européennes bondissait de plus de 7%. Le Bitcoin quant à lui affiche une performance supérieure à 13% contre le dollar américain en décembre. Sur les indices représentatifs des grandes capitalisations, les hausses sont moins sensibles mais néanmoins très solides, avec plus de 3% de progression pour le CAC 40 et l'Eurostoxx 50 et de l'ordre de 5% à 6% respectivement pour le S&P 500 et le Nasdaq. Au cours du mois, le fonds a su profiter de la bonne tendance des marchés, s'octroyant une performance au-dessus de l'indice sur la période et sur le dernier trimestre de l'année et une performance de près de 18% sur l'année. Seule opération significative sur le mois, nous avons réintroduit une position sur le titre Worldline après une sanction boursière trop sévère sur le cours. En effet, après des résultats du 3ème trimestre extrêmement décevants, Worldline avait corrigé de quasiment 60% en une seule journée et nous considérons cette valorisation comme une opportunité pour nous exposer à nouveau sur la thématique porteuse du paiement.

janvier 2024

Janvier 2024, à l'instar de décembre 2023, est véritablement le mois de tous les records sur les marchés développés, ce qui est loin d'être le cas pour les marchés émergents pénalisés par les marchés chinois notamment. Une fois n'est pas coutume, on a pu constater un engouement particulier pour les actions japonaises, toujours largement soutenues par l'image laxiste de la Banque du Japon, dont le taux directeur reste fortement ancré sur le niveau de -0.10%. C'est probablement la dernière banque centrale des économies développées à tenir un taux négatif. En Europe, l'actualité a été dominée par

les révoltes des agriculteurs dans de nombreux pays dont l'Allemagne et la France. Outre l'accent légitime mis sur le niveau de vie extrêmement bas de la profession, on a pu assister à la validation de discours prônant l'abandon de normes environnementales ambitieuses par toutes les forces politiques en présence, ce qui augure assez mal la campagne des élections européennes à venir. En France, ce mouvement social a cueilli le nouveau Premier ministre Gabriel Attal, qui n'a ainsi pas pu bénéficier du moindre état de grâce. Outre-Atlantique, le combat pour remporter l'élection présidentielle de novembre prochain a été lancé par le début des primaires républicaines qui se résument d'ores et déjà à un affrontement entre le revenant Donald Trump et celle qui a été son ambassadrice à l'ONU, Nikki Haley, Ron de Santis ayant retiré sa candidature après le caucus de l'Iowa le 15 janvier. A l'heure actuelle et à moins d'une surprise, tout porte à croire que le monde va assister au match retour de l'élection d'il y a 4 ans. Sur le plan macro-économique, aucune surprise n'est venue perturber réellement l'équilibre actuel des marchés financiers. Les chiffres d'inflation publiés sont ressortis globalement en ligne avec les attentes, tout comme ceux concernant la croissance du PIB. Seule ombre au tableau, le discours de Jerome Powell le 31 janvier a douché quelque peu les espoirs des investisseurs de voir se matérialiser les six baisses de taux implicitement prévues par la forme de la courbe des taux américaine. Sur les marchés actions, le bilan est assez simple pour les marchés développés qui terminent le mois en hausse. Les valeurs technologiques et de croissance ont parfois fortement rebondi, bénéficiant de l'annonce de résultats souvent extraordinaires. C'est notamment le cas pour l'équipementier technologique ASML, le conglomérat du luxe LVMH ou pour Microsoft, qui est devenue la première capitalisation mondiale devant Apple. Ainsi, le CAC 40 progresse de 1.6%, alors que l'Eurostoxx 50 avance de près de 3% tout comme le MSCI World en euro. Aux Etats-Unis, le S&P 500 et le Nasdaq s'adjugent respectivement 1.7% et 1% en dollar. En revanche, les marchés émergents souffrent et reculent de 4.7% en dollar, pénalisés entre autres par la déconfiture du géant immobilier Evergrande en Chine, désormais en liquidation. Sur le mois, le portefeuille a pris un peu de retard du fait des violentes rotations sectorielles. Les principaux mouvements que nous avons effectués ont consisté en tout début de mois à des arbitrages au sein du secteur bancaire en augmentant notre exposition à Société Générale au détriment de BNP Paribas.

février 2024

Le mois de février a une nouvelle fois été marqué par un vif bond des marchés actions des zones développées comme émergentes, contrairement aux marchés obligataires qui ont été pénalisés par les statistiques publiées. En Europe, l'entrée dans la troisième année de la guerre en Ukraine a donné lieu à de fortes tensions entre l'Occident et la Russie. L'entrée officielle de la Suède dans l'OTAN après plus de 200 ans de neutralité et les déclarations du Président français sur l'envoi possible de troupes européennes en Ukraine ont déclenché une réponse cinglante de la part du Kremlin. Dans le même temps, le mois a été animé par les données macro-économiques et par les résultats des entreprises. Ainsi, les chiffres d'inflation publiés de part et d'autre de l'Atlantique ont contraint les opérateurs à repousser leurs anticipations rapides de baisses de taux de la part des Banques centrales. En conséquence, les rendements des obligations gouvernementales se sont significativement tendus sur le mois, d'environ 30 points de base. Mais du côté actions, ce sont véritablement les résultats stratosphériques de NVIDIA qui ont propulsé les indices vers des niveaux record, le Dow Jones et le Nikkei 225 n'étant plus qu'à quelques encablures des 40 000 points, Le CAC 40 des 8 000 et le Nasdaq s'établissant au-dessus des 16 000. En conclusion, les progressions des indices actions sont spectaculaires, comprises entre + 3.5% et 6.5%. On notera néanmoins que les déceptions se paient cash, comme en témoigne les -40% d'AMS OSRAM, ex-fournisseur d'Apple sur un projet désormais abandonné ou les - 15% de Téléperformance, dont le modèle d'affaires pourrait être fortement pénalisé par la montée en puissance de l'intelligence artificielle. Enfin, sur le front des controverses, Edenred a perdu plus de 17% en février à la suite de l'ouverture d'une enquête, assortie d'une saisie de 20 millions d'euros, sur des soupçons de fraude sur des appels d'offres italiens pour un montant équivalent. Malgré son exposition à certains titres ayant fortement été pénalisés sur le mois (Edenred, Téléperformance ou encore Worldline), le portefeuille a plutôt bien résisté, tiré par de très belles performances de titres

dans le secteur de la consommation discrétionnaire (Christian Dior, Hermès ou encore Stellantis). Côté opérations, nous avons renforcé notre position sur l'éditeur de logiciels, Dassault Systèmes, après des résultats selon nous trop sévèrement sanctionnés par le marché et renforcé les Bureau Veritas avant des résultats qui se sont révélés très encourageants. Inversement, nous avons soldé nos positions sur Téléperformance et Worldline considérant que ces histoires avaient perdu de leur potentiel et de leur crédibilité.

mars 2024

Le mois de mars a été celui de tous les records sur les marchés développés. En Europe, le CAC 40 a enfin franchi la barre symbolique des 8 200 points, tandis que l'Eurostoxx 50 retrouvait les 5 000 points, niveau qu'il n'avait plus atteint depuis décembre 2000, il y a plus de 23 ans. Aux Etats-Unis, le Nasdaq a très largement dépassé les 16 000 points tandis que le S&P 500 a dépassé les 5 200 points. Enfin, au Japon, le Nikkei a dépassé son précédent plus haut datant de décembre 1989 et a pulvérisé le seuil des 40 000 points. Cette pluie de records ne doit rien au hasard, mais bien à des environnements géopolitique, macro-économique et microéconomique extrêmement balisés et prévisibles. Sur le front géopolitique, tout se passe comme si les forces en présence étaient figées. Que ce soit au sujet de la guerre russo-ukrainienne ou sur le conflit israélo-palestinien, les escalades tant redoutées semblent être parfaitement circonscrites, même si on perçoit une certaine difficulté pour les européens à être sur une même ligne diplomatique. Sur le front macro-économique, la plupart des économistes ont remis à jour leurs perspectives et il n'y a plus grand monde pour miser sur une récession américaine alors que la croissance européenne reste proche de zéro mais positive et que les attentes sur la croissance chinoise sont très raisonnables. Par ailleurs, les discours rassurants des banquiers centraux et les anticipations d'inflation qui sont de plus en plus ancrées contribuent à favoriser les actifs risqués. Enfin, sur le front micro-économique, les résultats des entreprises mondialisées ont plutôt surpris à la hausse tandis que les plus petites capitalisations, tirées par les marchés domestiques, affichent un retard de valorisation de plus en plus important. Dans ce contexte, les marchés actions continuent sur leur lancée et affichent donc des performances positives comprises entre 1,5% et 4% sur le mois. Sur le mois, le portefeuille s'est bien comporté, porté en particulier par le secteur de l'immobilier (Unibail-Rodamco-Westfield). En termes d'opérations, nous avons renforcé les Télécoms à travers Orange afin de remonter le poids d'un secteur peut-être un peu plus résilient en cas de marchés moins cléments.

avril 2024

En avril, les marchés financiers ont repris leur souffle, ployant sous l'effet de publication de chiffres d'inflation moins favorables que prévus. Ainsi, tous les grands indices, qu'ils soient actions ou obligataires ont affiché des performances négatives. Le mois a été animé par de nombreux événements politiques et géopolitiques. Sur le front macro-économique, l'économie américaine affiche toujours une vigueur inattendue, avec un rythme mensuel supérieur à 175 000 créations d'emplois et même si la première estimation de la croissance du premier trimestre a été décevante (1.6% vs 2.5% anticipés). En revanche, l'inflation affiche toujours une progression supérieure à la cible de la Réserve fédérale américaine de plus de 1%, que ce soit pour l'indice des prix à la consommation ou celui excluant les éléments volatils comme l'alimentation ou l'énergie. En Europe en revanche, la croissance en berne et l'inflation revenant vers la cible des 2% annuels pourraient conduire la Banque centrale européenne à baisser son principal taux directeur dès le mois de juin, bien avant son homologue américaine. Sur le front micro-économique, les résultats des entreprises ont été accueillis de façon très tranchée par les investisseurs. Par exemple, si ceux de Google (+11%) ou de Philips (+30%) ont été salués, ceux de Meta (-11%) ou Stellantis (-10%) les ont largement refroidis, que ce soit sur les publications ou sur les prévisions. Dans ce contexte chahuté, on pourra noter l'excellente tenue des banques européennes, qui confirment leur retour en grâce avec une progression du secteur de plus de 3% après près de 15% de hausse le mois précédent, ou le secteur pétrolier qui bénéficie d'un prix du pétrole élevé, plus que jamais thermomètre des conflits au Proche-Orient. Dans ce contexte, les marchés actions des pays développés reculent tous de l'ordre de 4%, à l'exception notable de l'indice des petites capitalisations

françaises en hausse de plus de 1% sur le mois. Dans un mois en replis, le portefeuille a réussi à contenir la baisse. L'effet sélection a été le principal contributeur avec les secteurs de la Pharmacie et des Biens d'Équipement. A noter également la performance de quelques titres qui ont bénéficié de la remontée des taux et affiché une performance positive sur le mois comme BNP Paribas et Société Générale.

mai 2024

En mai, les marchés financiers actions ont repris leur marche en avant, avec des disparités notables entre les tailles de capitalisation et les zones géographiques. Sur les marchés de taux, ce sont toujours les actifs les plus risqués qui bénéficient de la faveur des investisseurs. Sur le front macro-économique, les statistiques économiques sont globalement ressorties en ligne avec les estimations des économistes et autres stratégestes de marché. Ainsi, il est désormais fort probable que la BCE entame son cycle de baisse des taux d'intérêt avant la Réserve Fédérale dès la prochaine réunion du 6 juin 2024. Mais les opérateurs pourraient attendre Christine Lagarde sur l'élaboration d'une stratégie de long terme et sur la projection d'un taux directeur cible. Peu de choses à mentionner du côté des résultats des entreprises si ce n'est ceux de la star incontestée des marchés financiers, à savoir NVIDIA, qui ont encore enflammé les marchés. Fort de résultats hors normes et dépassant toutes les attentes, la société spécialisée dans la fabrication de puces nécessaires au développement de l'intelligence artificielle générative affiche désormais une capitalisation boursière (2,8 billions de \$) supérieure à l'ensemble des 40 actions de l'indice CAC 40 (2,59 billions d'€). Dans ce contexte, les actions affichent des performances positives mais inégales, allant de 0% à plus de 10% selon les marchés. Ainsi, le CAC40 fait du surplace sur le mois mais affiche une performance supérieure à 1% si l'on tient compte des dividendes versés aux actionnaires. C'est également le cas de l'Eurostoxx 50 qui progresse de plus de 2% dividendes compris. Mais sur le Vieux Continent, la palme revient aux petites capitalisations qui se redressent de plus de 11% en France et de l'ordre de 7,5% en Europe. Aux Etats-Unis, sans surprise, le S&P 500 progresse de près de 5% en dollar quand le Nasdaq s'arroge lui près de 7%, tandis que les marchés émergents ne remontent que de quelques dixièmes de pourcent en dollar également. Le portefeuille repasse au-dessus de son indice de référence depuis le début de l'année après un troisième mois consécutif de surperformance. Les secteurs Automobile, du luxe et de la santé ont été les principaux contributeurs sur le mois. Sur la période, nous avons renforcé le titre Hermès qui présente toujours des atouts incomparables par rapport à ses concurrents au sein d'un secteur du luxe un peu challengé.

juin 2024

Le mois de juin a été évidemment marqué par les élections européennes, et le psychodrame français qui en a résulté. La décision par le Président Macron de dissoudre l'Assemblée Nationale dès le 9 juin au soir et de convoquer des élections législatives a totalement éclipsé la consultation européenne. A partir de cette date, les marchés d'obligations et d'actions françaises ont commencé à dévisser : sur le mois, le CAC40 affiche une performance négative de -6,4%, le CAC Mid 60 -10,9% et le CAC Small -15,7% en tenant compte des dividendes versés. Par sympathie, la prime de risque obligataire demandée par les opérateurs pour financer la France s'est également largement tendue passant de 47 à 81 points de base sur le mois, comme le mesure l'écart des taux à 10 ans français et allemand. Ces performances exécrables ont été enregistrées alors que la campagne politique express faisait la part belle aux idées les plus dépensières et potentiellement les plus irréalistes dans un contexte budgétaire plus que contraint par la procédure pour déficit excessif lancée par la Commission européenne contre sept pays de l'UE dont ... la France. Dans ce contexte, la baisse des taux de 25 points de base décidée par la BCE est passée totalement inaperçue et n'a eu pour le moment aucun effet sur l'humeur des marchés financiers européens. Néanmoins, compte tenu des résultats du 1er tour des législatives françaises qui laissent à penser que le futur gouvernement français pourrait se contenter d'expédier les affaires courantes, les marchés européens devraient se calmer et retrouver un peu d'allant. Outre-Atlantique, le premier débat entre Joe Biden et Donald Trump, pourtant désastreux pour le Président sortant, n'a eu que peu d'effets sur les marchés financiers américains qui ont vu les indices boursiers voler une nouvelle fois de records en records, portés par les espoirs de croissance pérenne suscités par

l'intelligence artificielle. En conclusion, les marchés européens ont largement pâti de la situation française, l'Eurotoxx50 fléchissant de 1,75% et le MSCI Small Caps de plus de 3%. A contrario, les marchés américains ont continué d'afficher une forme insolente, le S&P 500 et le Nasdaq progressant respectivement de 3,6% et 6%. Sur le portefeuille, à la suite de l'annonce de la dissolution de l'Assemblée Nationale et de la période d'instabilité que cela a généré, nous avons décidé de réduire certains titres parmi les plus sensibles, dans un souci de gestion du risque. Ainsi, nous avons réduit la pondération des banques en prenant en particulier des bénéficiers sur BNP. Nous avons également réduit Vinci du fait du bruit qui pouvait ressortir de certains programmes politiques concernant une velléité de nationalisation des concessions autoroutières, même si la réalisation d'une telle mesure semble peu plausible.

juillet 2024

Les situations politiques ont fait les unes de l'actualité en ce mois de juillet 2024. Ainsi, les répliques de la secousse provoquée par la dissolution de l'Assemblée nationale en France ont eu pour point d'orgue les résultats du deuxième tour des élections législatives du 7 juillet, qui se sont traduits par une représentation d'une France fracturée selon trois pôles bien distincts. Mais c'est le 13 juillet que les tensions politiques ont été à leur paroxysme avec la tentative d'assassinat du candidat à l'élection présidentielle américaine et ancien Président Donald J. Trump, dont il a miraculeusement réchappé. Depuis cette date, l'enchaînement des événements s'est accéléré puisque cet assassinat avorté a précipité la cote de popularité du candidat républicain à son sommet au détriment de celle de Joe Biden. Dès lors, chaque gaffe du Président sortant a été scrutée et il a été très rapidement lâché par l'ensemble des caciques du Parti Démocrate. Si bien que le 21 juillet, il n'a eu d'autre choix, à 81 ans, que de se désister en faveur de sa colistière Kamala Harris, qui deviendra probablement la candidate investie par le parti lors de la convention qui se tiendra du 19 au 22 août 2024. Sans surprise, au cours du mois, il y a eu beaucoup de volatilité sur les marchés financiers mais finalement, peu de changement au niveau des indices mondiaux : en Europe, les marchés progressent timidement d'un peu moins de 1%, avec un rebond notable de plus de 6% des petites capitalisations françaises qui s'étaient effondrées le mois dernier. Aux Etats-Unis, le S&P 500 fait du surplace alors que le Nasdaq, fortement pondéré en valeurs technologiques recule de moins de 1%, le titre star Nvidia perdant plus de 6% sur le mois. Et, du côté des pays émergents, on enregistre un léger recul de moins de 1%. Sur le portefeuille, nous avons vendu notre position sur Vivendi à la suite d'un important rebond du titre dans le cadre de l'annonce de la scission du groupe en 4 entités différentes. La revalorisation ayant déjà intégré une bonne partie des bonnes nouvelles, nous préférons sortir d'un dossier dont la gouvernance déjà problématique ne donne pas de signes d'amélioration. Ensuite, après des résultats décevants, nous avons également vendu notre position sur Stellantis et restons exposés au secteur de l'automobile à travers Renault et Michelin.

août 2024

Aussi surprenant que cela puisse paraître, les marchés financiers affichent des performances positives en ce mois d'août 2024. En effet, alors que le marché des devises avait bien anticipé la légère hausse du taux directeur de la Bank of Japan le 31 juillet dernier et avait complètement renversé le mouvement de baisse tendancielle du yen contre les devises euro et dollar, le marché des actions japonaises a connu un krach boursier d'une violence inouïe (-20%) sur les trois premiers jours du mois. C'est donc dans une ambiance assez délétère qu'août 2024 commençait. Cette volatilité a conduit un des adjoints de Kazuo Ueda, le Président de la Banque du Japon, à rassurer les marchés en stipulant que l'institution nippone ne toucherait plus à son taux directeur tant que les secousses boursières ne seront pas calmées. C'est ainsi que, dès le 6 août, les marchés actions ont complètement changé de fusil d'épaule et se sont concentrés sur le scénario classique d'aléa moral, partant du principe que les banquiers centraux seront toujours là pour prévenir un risque de krach boursier. Avec des statistiques économiques en ligne avec les attentes, un symposium de Jackson Hole qui ouvre la voie à une diminution progressive des taux d'intérêt aux Etats-Unis et une inflation européenne qui franchit à la

baisse la barre des 2% annuels, il n'en fallait pas moins pour que le mois s'achève sur une note positive. En Europe, le marché français ne pâtit plus de l'absence de Premier ministre mais ne progresse que de 1.3% alors que son équivalent européen reprend 1.8%. Aux USA, l'espoir de baisse des taux a pesé sur le dollar, ce qui a bénéficié aux actions : ainsi, le Nasdaq composite se redresse timidement de 0.65% alors que le S&P 500 affiche une performance de 2.4%. Fort de perspectives confirmées sur ses livraisons d'appareils, nous avons renforcé notre position sur Airbus en début de mois. Nous avons également renforcé notre exposition à Air Liquide et Publicis au cours du mois, à la suite de leurs publications respectives de résultats. A l'inverse, nous avons soldé notre position sur le distributeur alimentaire Carrefour, les perspectives sur le secteur ne nous semblant pas porteuses à moyen terme.

septembre 2024

Le mois de septembre a connu de nombreux rebondissements, qu'ils concernent la politique monétaire et budgétaire, la politique ou la géopolitique. Tout d'abord, on peut dire que les Banques centrales ont fait le show. En Europe, Christine Lagarde et la Banque centrale européenne ont poursuivi leur politique de normalisation des taux directeurs en abaissant de 0.6% le taux de refinancement et de 0.25% le taux de facilités de dépôt compte tenu des chiffres d'inflation qui ont franchement franchi la fameuse barre des 2% annuels dans de nombreux pays européens. Quelques jours plus tard, le 18 septembre, c'est la Réserve fédérale américaine qui a enflammé les marchés avec une baisse de son principal taux directeur de 50 points de base. Jerome Powell a en effet pu arguer, que l'inflation étant sous contrôle aux Etats-Unis, la FED pouvait désormais se focaliser sur son deuxième mandat qui est l'emploi et la croissance. Enfin, à partir du 24 septembre, les autorités chinoises ont annoncé toute une série de mesures destinée à soutenir l'économie. Ce package, d'un montant supérieur à 2 billions (ou 2 000 milliards) de yuans, concerne à la fois l'assouplissement de la politique monétaire, un soutien au marché immobilier via une réduction du taux des emprunts déjà souscrit assorti d'une baisse de l'acompte minimal qui baisse de 25 à 15% pour les logements secondaires, et une incitation à investir sur le marché des actions. Sur le front politique, la campagne présidentielle américaine entre dans la dernière ligne droite, avec des sondages qui ne parviennent pas véritablement à départager les deux impétrants dans les états clés ou « swing states ». Plus près de nous, la France s'est enfin dotée d'un gouvernement de coalition dont l'avenir est suspendu au dépôt d'une motion de censure qui serait promue par les forces extrêmes de l'assemblée, mais qui a eu pour mérite de contenir l'écartement des taux allemands et français. En Autriche, l'extrême-droite néonazie est arrivée largement en tête des élections législatives, sans toutefois pouvoir, a priori, former un gouvernement. Dans ce contexte pour le moins agité, les marchés financiers affichent une nouvelle fois des performances positives : si l'Eurostoxx 50 et le CAC 40 progressent de moins de 1%, les marchés américains dopés par la FED avancent de plus de 2% tandis que l'indice des marchés émergents bondit de plus de 6% en dollar, tiré par l'envolée du marché chinois de plus de 23% sur le mois. Sur le portefeuille nous avons réduit l'exposition au secteur pétrolier sur front d'inquiétudes tant sur les niveaux de la demande à moyen terme que sur ceux de l'offre avec certains pays de l'OPEP ne suivant pas les règles convenues par le cartel. Nous avons également réduit l'exposition au secteur du luxe, sur la plupart des titres auxquels nous sommes exposés, et ne nous sommes pas renforcés à la suite de l'annonce du plan de relance chinois, considérant qu'en l'état, il n'était pas suffisant pour endiguer les problématiques rencontrées par le secteur. Enfin, nous sommes sortis de la société Edenred après une accumulation de mauvaises nouvelles dont les effets devraient continuer de peser sur le titre dans les mois à venir.

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2024, le fonds a réalisé une performance de

Part M FR0011351659 : 10,00% sur 12 mois contre 10,28% pour son indice de référence.

Part A et Part N: pas de performances affichées car ces parts ont moins d'un an d'existence.

Pour la Part N : création au 2 septembre 2024

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les principaux mouvements sur la période

Principaux mouvements de UFF ACTIONS FRANCE (part M)

Achats	
Nom	Montant en €
FR0000133308/ORANGE	1 114 437.20
FR0000130577/PUBLICIS GROUPE SA	946 649.93

Ventes	
Nom	Montant en €
FR0000120271/TOTALENERGIES SE	-4 769 352.23
NL00150001Q9/STELLANTIS NV	-2 726 406.09
FR0000120578/SANOFI	-2 691 875.38
FR0000121014/LVMH MOET HENNE	-2 532 568.72
FR0000131104/BNP PARIBAS	-2 205 916.76
FR0000121972/SCHNEIDER ELECTR	-1 676 134.25
LU1598757687/ARCELORMITTAL	-1 535 880.95
FR0000121667/ESSILORLUXOTTICA	-1 506 234.34
NL0000235190/AIRBUS SE	-1 502 969.82
FR0000052292/HERMES INTERNATIONAL	-1 400 718.98
FR0000120172/CARREFOUR	-1 299 476.07
FR0000120321/L'OREAL	-1 236 965.94
FR0000073272/SAFRAN	-1 175 958.26
FR0000121485/KERING	-1 140 304.26
FR0000127771/VIVENDI	-1 138 093.54
FR0014003TT8/DASSAULT SYST.	-1 094 794.76

UFF ACTIONS FRANCE (part M)



Ce rapport présente une série de résultats relatifs aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) du fonds. Ces dimensions sont analysées selon les critères suivants :

3 piliers 17 critères dont :

Environnement	Emissions de gaz à effet de serre, scope 1, 2 et 3
	Part d'énergie renouvelable
	Gestion de l'eau
	Emissions de déchets et déchets dangereux
Social	Politique de biodiversité
	Taux de rotation des employés
	Formation des collaborateurs
	Pourcentage de femmes dirigeantes
Gouvernance	Politique ESG publiques
	Gestion des risques sociaux
	Suivi quantitatif de l'écart de rémunération
	Indépendance du conseil d'administration
	Rémunération liée aux objectifs ESG
	Pourcentage de femmes au conseil d'administration

INDICATEURS

Les informations sur chaque critère sont issues des rapports annuels des sociétés. Les critères sont normalisés pour pouvoir être comparés entre eux. La note globale résulte de l'équipondération par pilier de l'ensemble de ces critères.

APPROCHE ESG : Approche Best in Class

Cette approche n'exclut aucun secteur a priori mais conserve les meilleurs acteurs de chaque secteur dans l'univers. Pour être éligible à l'investissement, une société doit figurer parmi les 80% les mieux notées de chaque secteur (11 secteurs identifiés). Dans la limite de 10% de l'actif net, des investissements non notés ou ne satisfaisant pas au critère sectoriel précédent sont possibles, sous réserve d'étude motivée du gérant et validée en comité ESG interne.

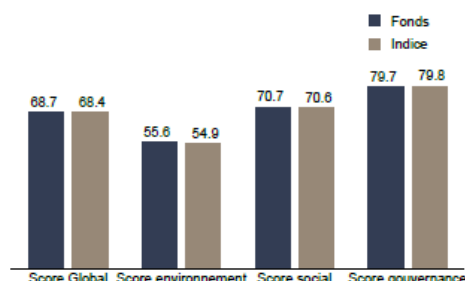
INDICE DE REFERENCE

Bloomberg France 40 Net Return Index EUR

Score ESG

	Score	Couverture
Fonds	68.7	98.19%
Indice	68.4	100.00%

Score global et critères



Top 10 émetteurs : score ESG

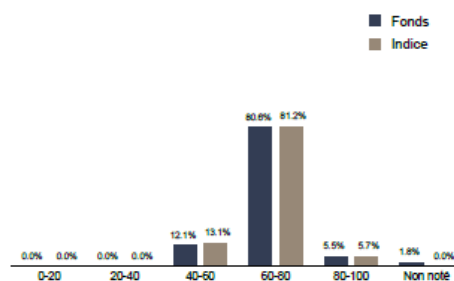
Nom	Poids	Score ESG
L'Oreal	5.54%	81
Hemes International	4.70%	78
Schneider Electric S	7.99%	77
Capgemini Se	1.82%	77
Airbus Se	4.57%	75
Pemod Ricard Sa	1.78%	74
Thales Sa	0.86%	74
Kering	0.55%	72
Bnp Paribas	4.07%	71
Legrand Sa	0.94%	71
Total	32.83%	

Intensité carbone

(en tonnes par million d'euros de revenus)

30/09/2024	Fonds	Indice	Relatif
Total	1214	1212	1

Répartition par score ESG



Top 10 émetteurs : intensité carbone

Nom	Poids	CO2 émis (t / CA M€)
Airbus Se	4.57%	6644
Michelin	1.50%	5172
Safran Sa	4.14%	2598
Totalenergies Se	7.53%	2412
Air Liquide Sa	6.01%	2190
Cie De Saint Gobain	2.24%	2139
Engie	1.88%	2111
Credit Agricole Sa	1.15%	2046
Schneider Electric S	7.99%	1712
Veolia Environnement	1.50%	1401
Total	38.50%	

Exemple de critères d'indicateurs d'impact

		Valeur	Couverture
Environnement	Pourcentage moyen d'énergie renouvelable consommée	35.37%	98.19%
Social	Pourcentage moyen de femmes cadres	25.64%	98.19%
Gouvernance	Pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration	57.35%	98.19%

Couverture par un score ESG

Score ESG Global : Ce score est la somme équipondérée des critères sélectionnés. Pour les secteurs de la finance, télécommunications, technologie et immobilier, on supprime les critères d'utilisation de déchets dangereux, rejet des déchets et utilisation de l'eau qui sont non pertinents. Pour les autres secteurs, on conserve les 17 critères. La note finale est comprise entre 0 et 100.

Score Environnement : Ce score est la somme des critères équipondérés correspondants au pilier Environnement. Il est compris entre 0 et 100.

Score Social : Ce score est la somme des critères correspondants au pilier Social. Il est compris entre 0 et 100.

Score Gouvernance : Ce score est la somme des critères équipondérés correspondants au pilier Gouvernance. Il est compris entre 0 et 100.

Intensité carbone

Ce chiffre représente le total des émissions carbone engendrées par les entreprises détenues dans le portefeuille (exprimées en tonnes d'équivalent CO2), par million d'euros de chiffre d'affaires. Pour calculer les émissions carbone de l'entreprise nous utilisons les émissions du Scope 1 (émissions de gaz à effet de serre directement liées à la fabrication du produit), du Scope 2 (émissions de gaz à effet de serre indirectes liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication du produit) et du Scope 3 (autres émissions de gaz à effet de serre qui ne sont pas liées directement à la fabrication du produit, mais à d'autres étapes du cycle de vie du produit (approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie...)). Ainsi, pour chaque million d'euros de chiffre d'affaires, les entreprises du portefeuille émettent X tonnes d'équivalent CO2.

Le présent document n'a été élaboré qu'à titre d'information et a pour but d'aborder de manière simplifiée les principales caractéristiques du fonds, il ne saurait donc constituer une recommandation, un conseil en investissement, ou une offre d'achat. L'OPC est investi sur les marchés financiers. Il présente un risque de perte en capital. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. Préalablement à toute souscription et pour plus d'information sur les risques et les frais, il convient de se reporter aux prospectus, DIC et autres informations réglementaires accessibles sur notre site www.myria-am.com ou gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion : Myria Asset Management, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP-14000039, 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes.

Rapport certifié du commissaire aux comptes



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

UFF ACTIONS FRANCE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2024**

Aux porteurs de parts,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **UFF ACTIONS FRANCE** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **30 septembre 2024**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Certaines informations nécessaires à l'établissement de notre rapport nous ayant été transmises tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'établir le présent rapport dans le délai prévu par la réglementation en vigueur.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note A2 de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par le fonds, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 20 février 2025

RSM PARIS

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Nicolas BÉNARD
Associé

UFF ACTIONS FRANCE

COMPTES ANNUELS
30/09/2024

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	163 039 318,92
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	163 039 318,92
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	3 010 463,88
OPCVM	3 010 463,88
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	166 049 782,80
Créances et comptes d'ajustement actifs	168 841,17
Comptes financiers	1 847 351,25
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	2 016 192,42
Total de l'actif I+II	168 065 975,22

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	158 536 248,54
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	8 334 482,32
Capitaux propres I	166 870 730,86
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	166 870 730,86
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 195 244,36
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	1 195 244,36
Total Passifs : I+II+III+IV	168 065 975,22

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	5 399 260,31
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	114 799,21
Sous-total produits sur opérations financières	5 514 059,52
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-39 303,17
Sous-total charges sur opérations financières	-39 303,17
Total revenus financiers nets (A)	5 474 756,35
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-3 510 265,95
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-3 510 265,95
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	1 964 490,40
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-1 599 134,93
Sous-total revenus nets I = (C+D)	365 355,47
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	6 363 894,80
Frais de transactions externes et frais de cession	-162 171,15
Frais de recherche	-10 135,02
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	6 191 588,63
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-4 031 173,11
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	2 160 415,52

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	9 818 519,97
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	9 818 519,97
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-4 009 808,64
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	5 808 711,33
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	8 334 482,32

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le FCP a pour objectif de rechercher la performance à long terme sans référence à un indice à travers une exposition orientée au minimum à 60% sur le marché des actions françaises. L'action du gérant vise à réaliser son objectif en sélectionnant des titres dans un univers restreint grâce à un filtre extra-financier fondé sur des critères quantitatifs de Gouvernance, de Responsabilité Sociale et Sociétale, et de respect de l'Environnement.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Actif net Global en EUR	187 845 795,26	194 385 098,72	156 757 257,15	187 691 262,82	166 870 730,86
Part UFF ACTIONS FRANCE PART A en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	96 863 894,03
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	546 988,3678
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	177,08
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,22
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,96
Part UFF ACTIONS FRANCE PART M en EUR					
Actif net	187 845 795,26	194 385 098,72	156 757 257,15	187 691 262,82	70 006 734,26
Nombre de titres	165 118,1576	129 449,1576	117 683,1576	112 249,1576	38 061,6849
Valeur liquidative unitaire	1 137,64	1 501,63	1 332,02	1 672,09	1 839,29
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-291,06	73,05	77,47	75,28	59,94
Capitalisation unitaire sur revenu	7,34	17,59	23,83	25,58	23,48
Part UFF ACTIONS FRANCE PART N en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	102,57
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	1,0000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	102,57
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011351659 - Part UFF ACTIONS FRANCE PART M : Taux de frais maximum de 2.10% TTC

FR001400PEP7 - Part UFF ACTIONS FRANCE PART A : Taux de frais maximum de 3,00 %

FR001400OYM5 - Part UFF ACTIONS FRANCE PART N : Taux de frais maximum de 1.75% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part UFF ACTIONS FRANCE PART A	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF ACTIONS FRANCE PART M	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part UFF ACTIONS FRANCE PART N	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	187 691 262,82
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	100 718 488,21
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-139 515 273,53
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 964 490,40
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	6 191 588,63
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	9 818 519,97
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments (*)	1 654,36 (*)
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	166 870 730,86

(*) 30/09/2024: Résultat de fusion

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part UFF ACTIONS FRANCE PART A		
Parts souscrites durant l'exercice	568 175,0798	98 557 253,55
Parts rachetées durant l'exercice	-21 186,7120	-3 625 094,61
Solde net des souscriptions/rachats	546 988,3678	94 932 158,94
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	546 988,3678	
Part UFF ACTIONS FRANCE PART M		
Parts souscrites durant l'exercice	1 233,0000	2 161 134,66
Parts rachetées durant l'exercice	-75 420,4727	-135 890 178,92
Solde net des souscriptions/rachats	-74 187,4727	-133 729 044,26
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	38 061,6849	
Part UFF ACTIONS FRANCE PART N		
Parts souscrites durant l'exercice	1,0000	100,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1,0000	100,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,0000	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part UFF ACTIONS FRANCE PART A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF ACTIONS FRANCE PART M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF ACTIONS FRANCE PART N	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
UFF ACTIONS FRANCE PART A FR001400PEP7	Capitalisation	Capitalisation	EUR	96 863 894,03	546 988,3678	177,08
UFF ACTIONS FRANCE PART M FR0011351659	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	70 006 734,26	38 061,6849	1 839,29
UFF ACTIONS FRANCE PART N FR001400OYM5	Capitalisation	Capitalisation	EUR	102,57	1,0000	102,57

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE +/-	Pays 2 PAYS-BAS +/-	Pays 3 SUISSE +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	163 039,32	153 862,47	7 585,96	1 590,89	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	163 039,32					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 847,35	0,00	0,00	0,00	1 847,35
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	1 847,35

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 847,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 847,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Créances		
	Coupons et dividendes en espèces	168 841,17
Total des créances		168 841,17
Dettes		
	Rachats à payer	847 136,40
	Frais de gestion fixe	348 107,96
Total des dettes		1 195 244,36
Total des créances et des dettes		-1 026 403,19

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
Part UFF ACTIONS FRANCE PART A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	730 452,07
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,94
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part UFF ACTIONS FRANCE PART M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 779 813,78
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,75
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part UFF ACTIONS FRANCE PART N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,10
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,10
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			3 010 463,88
	FR0013300217	HUDSON BLUE CHIPS Part I	245 423,88
	FR001400FMX5	UFF DYNASTIES FAMILIALES M	2 765 040,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			3 010 463,88

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	365 355,47
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	365 355,47
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	365 355,47

Part UFF ACTIONS FRANCE PART A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	-528 488,85
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-528 488,85
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-528 488,85
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-528 488,85
Total	-528 488,85
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part UFF ACTIONS FRANCE PART M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	893 844,32
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	893 844,32
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	893 844,32
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	893 844,32
Total	893 844,32
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part UFF ACTIONS FRANCE PART N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	0,00
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	0,00
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	0,00
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	0,00
Total	0,00
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 160 415,52
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	2 160 415,52
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 160 415,52

Part UFF ACTIONS FRANCE PART A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-121 047,61
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-121 047,61
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-121 047,61
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-121 047,61
Total	-121 047,61
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part UFF ACTIONS FRANCE PART M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 281 462,83
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 281 462,83
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 281 462,83
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	2 281 462,83
Total	2 281 462,83
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part UFF ACTIONS FRANCE PART N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	0,30
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	0,30
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	0,30
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	0,30
Total	0,30
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			163 039 318,92	97,71
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			163 039 318,92	97,71
Assurance			7 714 727,13	4,62
AXA	EUR	223 421	7 714 727,13	4,62
Automobiles			1 653 137,01	0,99
RENAULT SA	EUR	42 399	1 653 137,01	0,99
Banques commerciales			10 459 956,38	6,27
BNP PARIBAS	EUR	109 908	6 764 837,40	4,06
CREDIT AGRICOLE	EUR	138 975	1 907 431,88	1,14
SOCIETE GENERALE SA	EUR	79 986	1 787 687,10	1,07
Boissons			2 954 452,80	1,77
PERNOD RICARD	EUR	21 788	2 954 452,80	1,77
Composants automobiles			2 490 983,66	1,49
MICHELIN (CGDE)	EUR	68 321	2 490 983,66	1,49
Construction et ingénierie			5 803 105,30	3,48
VINCI SA	EUR	55 294	5 803 105,30	3,48
Electricité			4 671 733,40	2,80
ENGIE	EUR	200 980	3 118 204,70	1,87
LEGRAND SA	EUR	15 039	1 553 528,70	0,93
Energie			979 573,70	0,59
SPIE SA	EUR	28 559	979 573,70	0,59
Equipements électriques			13 267 826,40	7,95
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	56 172	13 267 826,40	7,95
Equipements et fournitures médicaux			5 993 831,80	3,59
ESSILORLUXOTTICA	EUR	28 193	5 993 831,80	3,59
FPI de détail			748 665,00	0,45
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	9 525	748 665,00	0,45
Industrie aérospatiale et défense			15 892 510,02	9,52
AIRBUS SE	EUR	57 811	7 585 959,42	4,54
SAFRAN SA	EUR	32 557	6 872 782,70	4,12
THALES	EUR	10 058	1 433 767,90	0,86
Logiciels			2 433 671,52	1,46
DASSAULT SYST.	EUR	68 304	2 433 671,52	1,46
Media			2 865 083,20	1,72
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	29 176	2 865 083,20	1,72
Pétrole et gaz			12 502 795,50	7,49
TOTALENERGIES SE	EUR	213 723	12 502 795,50	7,49
Producteur et commerce d'énergie indépendants			9 979 776,00	5,98
AIR LIQUIDE SA	EUR	57 600	9 979 776,00	5,98

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits alimentaires			3 765 674,88	2,26
DANONE	EUR	57 632	3 765 674,88	2,26
Produits de soins personnels			9 196 089,65	5,51
L'OREAL	EUR	22 873	9 196 089,65	5,51
Produits pharmaceutiques			9 876 342,00	5,92
SANOFI	EUR	95 980	9 876 342,00	5,92
Produits pour l'industrie du bâtiment			3 711 395,52	2,22
SAINT-GOBAIN	EUR	45 416	3 711 395,52	2,22
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			1 590 887,52	0,95
STMICROELECTRONICS NV	EUR	59 718	1 590 887,52	0,95
Services aux collectivités			2 485 288,80	1,49
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	84 190	2 485 288,80	1,49
Services aux professionnels			1 312 136,58	0,79
BUREAU VERITAS SA	EUR	44 061	1 312 136,58	0,79
Services de télécommunication diversifiés			2 368 018,40	1,42
ORANGE	EUR	230 240	2 368 018,40	1,42
Services liés aux technologies de l'information			3 029 886,90	1,82
CAPGEMINI SE	EUR	15 622	3 029 886,90	1,82
Textiles, habillement et produits de luxe			25 291 769,85	15,16
CHRISTIAN DIOR SE	EUR	8 356	5 418 866,00	3,25
HERMES INTERNATIONAL	EUR	3 541	7 811 446,00	4,68
KERING	EUR	3 561	914 642,85	0,55
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	16 190	11 146 815,00	6,68
TITRES D'OPC			3 010 463,88	1,80
OPCVM			3 010 463,88	1,80
Gestion collective			3 010 463,88	1,80
HUDSON BLUE CHIPS Part I	EUR	234	245 423,88	0,15
UFF DYNASTIES FAMILIALES M	EUR	2 400	2 765 040,00	1,65
Total			166 049 782,80	99,51

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	166 049 782,80
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	2 016 192,42
Autres passifs (-)	-1 195 244,36
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	166 870 730,86

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part UFF ACTIONS FRANCE PART A	EUR	546 988,3678	177,08
Part UFF ACTIONS FRANCE PART M	EUR	38 061,6849	1 839,29
Part UFF ACTIONS FRANCE PART N	EUR	1,0000	102,57

MYRIA ACTIONS DURABLES FRANCE

COMPTES ANNUELS

29/09/2023

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	183 890 866,12	156 602 498,89
Actions et valeurs assimilées	181 420 692,88	156 435 720,07
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	181 420 692,88	156 435 720,07
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	2 470 173,24	166 778,82
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 470 173,24	166 778,82
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	1 558 375,41	204 930,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 558 375,41	204 930,00
COMPTES FINANCIERS	2 507 039,67	119 173,77
Liquidités	2 507 039,67	119 173,77
TOTAL DE L'ACTIF	187 956 281,20	156 926 602,66

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	176 368 266,82	144 834 330,64
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	8 451 214,28	9 117 960,32
Résultat de l'exercice (a,b)	2 871 781,72	2 804 966,19
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	187 691 262,82	156 757 257,15
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	265 018,38	169 345,51
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	265 018,38	169 345,51
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	187 956 281,20	156 926 602,66

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	37 902,72	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	5 686 386,74	4 889 725,09
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	5 724 289,46	4 889 725,09
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	8 108,74
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	8 108,74
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	5 724 289,46	4 881 616,35
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 001 109,89	2 228 691,70
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	2 723 179,57	2 652 924,65
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	148 602,15	152 041,54
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 871 781,72	2 804 966,19

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours de clôture des marchés du jour appelé J de calcul de la valeur liquidative, soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

Zone Asie : cours d'ouverture (J)

Zone Europe : cours de clôture (J-1)

Zone Amérique : cours de clôture (J-1)

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées à une moyenne de cours de clôture de la veille du jour de l'évaluation communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

Zone Asie : au cours d'ouverture du jour (J)

Zone Europe : au cours de compensation de (J -1)

Zone Amérique : au cours de compensation de (J -1).

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues. Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Dépôts :

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale, convertie le cas échéant dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation publié par la Banque Centrale Européenne.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion :

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de 1,25% TTC jusqu'au 30/12/2022 et 1,75% TTC à compter du 02/01/2023 de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds.

Commission de surperformance :

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée, sur la durée de l'exercice comptable, selon les modalités suivantes :

- Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative. La commission de surperformance sera provisionnée en cours d'exercice et prélevée à la fin de l'exercice même en cas de performance absolue négative de l'OPCVM.

- Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre l'actif du fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le fonds (ci-après l'« Actif de référence »).

- En cas de sous-performance du fonds par rapport à l'Actif de référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante.

- En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci sera perçue à la clôture de l'exercice.

La commission de surperformance est prélevée suivant les conditions suivantes. À compter de l'exercice ouvert le 1er octobre 2021, toute sous-performance du fonds par rapport à l'actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence

de la performance est fixée à cinq ans. Une commission de surperformance ne pourra être payée que si des résultats positifs ont été enregistrés au cours de la période de référence. Toute sous-performance au cours de la période de référence de cinq ans (y compris l'exercice au cours duquel les provisions sont calculées) devrait être rattrapée avant que la commission de surperformance ne devienne exigible. Autrement dit, une commission de surperformance ne sera prélevée à la fin de l'exercice, qu'à la condition que la surperformance excède toutes les sous-performances au cours des cinq années précédentes

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
MYRIA ACTIONS DURABLES FRANCE	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	156 757 257,15	194 385 098,72
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	25 051 292,25	14 838 777,75
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-33 444 017,00	-33 610 111,71
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	10 889 596,77	15 072 287,63
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 095 592,09	-4 553 722,41
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-331 756,80	-969 174,27
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	28 141 302,97	-31 058 823,21
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	38 421 688,17	10 280 385,20
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-10 280 385,20	-41 339 208,41
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 723 179,57	2 652 924,65
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	187 691 262,82	156 757 257,15

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 507 039,67	1,34
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 507 039,67	1,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	1 343 520,85
	Coupons et dividendes en espèces	214 854,56
TOTAL DES CRÉANCES		1 558 375,41
DETTES		
	Frais de gestion fixe	265 018,38
TOTAL DES DETTES		265 018,38
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		1 293 357,03

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	14 866,0000	25 051 292,25
Parts rachetées durant l'exercice	-20 300,0000	-33 444 017,00
Solde net des souscriptions/rachats	-5 434,0000	-8 392 724,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	112 249,1576	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 001 109,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,63
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 470 173,24
	FR0013300217	MYRIA+RIVER 31 Global Opportunities I	201 909,24
	FR001400FMX5	UFF DYNASTIES FAMILIALES PARTS M	2 268 264,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			2 470 173,24

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	2 871 781,72	2 804 966,19
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	2 871 781,72	2 804 966,19

	29/09/2023	30/09/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 871 781,72	2 804 966,19
Total	2 871 781,72	2 804 966,19

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	8 451 214,28	9 117 960,32
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	8 451 214,28	9 117 960,32

	29/09/2023	30/09/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	8 451 214,28	9 117 960,32
Total	8 451 214,28	9 117 960,32

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net en EUR	249 187 494,52	187 845 795,26	194 385 098,72	156 757 257,15	187 691 262,82
Nombre de titres	186 758,1576	165 118,1576	129 449,1576	117 683,1576	112 249,1576
Valeur liquidative unitaire	1 334,27	1 137,64	1 501,63	1 332,02	1 672,09
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-196,50	-291,06	73,05	77,47	75,28
Capitalisation unitaire sur résultat	16,39	7,34	17,59	23,83	25,58

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
AIRBUS SE	EUR	67 178	8 530 262,44	4,55
AIR LIQUIDE SA	EUR	56 610	9 048 542,40	4,82
AXA SA	EUR	222 404	6 267 344,72	3,34
BNP PARIBAS	EUR	145 191	8 773 892,13	4,68
BUREAU VERITAS SA	EUR	39 347	925 047,97	0,49
CAPGEMINI SE	EUR	18 384	3 048 067,20	1,63
CARREFOUR SA	EUR	90 585	1 475 176,73	0,79
CHRISTIAN DIOR	EUR	6 956	4 848 332,00	2,58
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	54 278	3 087 332,64	1,64
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	143 407	1 676 714,64	0,89
DANONE	EUR	68 188	3 563 504,88	1,90
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	98 444	3 474 580,98	1,86
ENGIE	EUR	229 304	3 331 787,12	1,77
ESSILORLUXOTTICA	EUR	35 058	5 790 179,28	3,08
HERMES INTERNATIONAL	EUR	4 197	7 259 970,60	3,87
KERING	EUR	7 688	3 320 447,20	1,77
L'OREAL	EUR	25 700	10 105 240,00	5,38
LEGRAND SA	EUR	18 152	1 584 669,60	0,84
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	20 040	14 356 656,00	7,65
MICHELIN (CGDE)	EUR	82 480	2 397 693,60	1,28
ORANGE	EUR	129 262	1 403 785,32	0,75
PERNOD RICARD SA	EUR	23 419	3 696 689,15	1,97
PUBLICIS GROUPE	EUR	19 265	1 382 456,40	0,73
RENAULT SA	EUR	52 341	2 034 756,38	1,08
SAFRAN SA	EUR	38 518	5 725 315,52	3,05
SANOFI	EUR	126 684	12 855 892,32	6,85
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	64 465	10 119 715,70	5,39
SOCIETE GENERALE SA	EUR	75 395	1 737 477,78	0,93
SPIE SA	EUR	32 778	902 050,56	0,48
TELEPERFORMANCE	EUR	5 572	665 296,80	0,35
THALES SA	EUR	12 014	1 599 063,40	0,85
TOTALENERGIES SE	EUR	290 344	18 091 334,64	9,64
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	21 767	1 017 607,25	0,54
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	71 967	1 974 054,81	1,06
VINCI SA	EUR	61 616	6 470 912,32	3,45
VIVENDI	EUR	116 195	963 953,72	0,51
WORLDLINE SA	EUR	26 230	699 029,50	0,37
TOTAL FRANCE			174 204 833,70	92,81
LUXEMBOURG				
ARCELORMITTAL	EUR	67 697	1 609 496,18	0,86
TOTAL LUXEMBOURG			1 609 496,18	0,86
PAYS-BAS				
STELLANTIS NV	EUR	153 730	2 799 423,30	1,49
TOTAL PAYS-BAS			2 799 423,30	1,49

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	68 487	2 806 939,70	1,50
TOTAL SUISSE			2 806 939,70	1,50
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			181 420 692,88	96,66
TOTAL Actions et valeurs assimilées			181 420 692,88	96,66
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
MYRIA+RIVER 31 Global Opportunities I	EUR	234	201 909,24	0,11
UFF DYNASTIES FAMILIALES PARTS M	EUR	2 400	2 268 264,00	1,21
TOTAL FRANCE			2 470 173,24	1,32
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 470 173,24	1,32
TOTAL Organismes de placement collectif			2 470 173,24	1,32
Créances			1 558 375,41	0,83
Dettes			-265 018,38	-0,15
Comptes financiers			2 507 039,67	1,34
Actif net			187 691 262,82	100,00

Parts MYRIA ACTIONS DURABLES FRANCE	EUR	112 249,1576	1 672,09
--	------------	---------------------	-----------------

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: UFF ACTIONS FRANCE
Identifiant d'entité juridique : 969500ZX3K42GKMH0R61

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui **Non**

- Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

 - dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

- Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

- Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables.
 - ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - ayant un objectif social

- Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds UFF ACTIONS FRANCE (ci-après le « Fonds ») a promu des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des émetteurs qui ont de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. L'OPCVM, éligible au PEA, est spécialisé dans la gestion d'actions de sociétés européennes et a été investi au minimum à 75% en titres éligibles. Parmi les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG, peuvent être cités pour exemple :

- Environnement : émission de gaz à effet de serre des émetteurs, volumes des déchets produits ou recyclés, volumes d'eau consommée ou recyclée
- Social : équité hommes/femmes dans la gestion de l'entreprise (proportion de femmes au Comex...), gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Gouvernance : nombre ou pourcentage d'administrateurs indépendants, rémunération des membres du CA liée à des objectifs ESG.

L'approche utilisée par le fonds est dite « Best in Class ». Cette approche n'exclut aucun secteur a priori mais conserve les meilleurs acteurs de chaque secteur dans l'univers. Pour être éligible à l'investissement, une société doit figurer parmi les 80% les mieux notées de chaque secteur (11 secteurs identifiés). Dans la limite de 10% de l'actif net, des investissements non notés ou ne satisfaisant pas au critère sectoriel précédent sont possibles, sous réserve d'étude motivée du gérant et validée en comité ESG interne.

L'indicateur de référence, le BLOOMBERG FRANCE 40 NET RETURN® (dividendes réinvestis), a été utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Cet indicateur a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au 30 septembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- Le score ESG, issu de la notation développée en interne par Myria Asset Management au niveau du portefeuille a atteint les 69 sur 100.
- Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche Best-in-Class (i.e. 20% de chaque secteur de l'univers d'investissement).

De plus, les indicateurs ESG suivant correspondant aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance promus ont été particulièrement suivis.

Des exemples de critères permettant d'évaluer leurs performances respectives au 30 septembre 2024 sont :

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- L'intensité carbone représente 1 214 tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires.
- La part des énergies renouvelables consommées par les sociétés composant le portefeuille atteint 35,37% (pour une couverture de 98,19%).
- Le pourcentage moyen de femmes cadres atteint 25,64% (pour une couverture de 98,19%)
- La part de membres indépendants au conseil d'administration atteint 57,35% (pour une couverture de 98,19%).

● **Et par rapport aux périodes précédentes ?**

- Le score ESG, issu de la notation développée en interne par Myria Asset Management au niveau du portefeuille est resté stable à 69 sur 100.
- Les exemples ont évolué comme suit :
- L'intensité carbone représente 3 688 tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires.
- La part des énergies renouvelables consommées par les sociétés composant le portefeuille atteint 34,01%
- Le pourcentage moyen de femmes cadres atteint 24,21%
- La part de membres indépendants au conseil d'administration atteint 57,85%
- Pour une couverture qui a progressé de 96,66% en 2023 à 98,19% en 2024

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Non applicable

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Non applicable



Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par le Gestionnaire Financier des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Notation ESG Méthodologie développée en interne	Politiques d'exclusion	Analyse de controverses	Politique d'engagement et de Vote (ISS)
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement				
1. Emissions de GES scope 1 – 2 – 3 et totales	X	X	X	X
2. Empreinte carbone				X
3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements	X			X
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		X		X
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	X		X	
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	X			
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité			X	
8. Rejets dans l'eau	X		X	
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	X		X	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption				

10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE			X	
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales			X	
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	X		X	
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	X		X	
14. Exposition à des armes controversées		X		
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales				
Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption		X	X	

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, mais également sur la politique d'exercice des droits de vote et d'engagement actionnarial, l'investisseur est invité à se référer au site internet :

<https://www.myria-am.com/mentions-reglementaires>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les 10 premières lignes au 30 septembre 2024 sont :

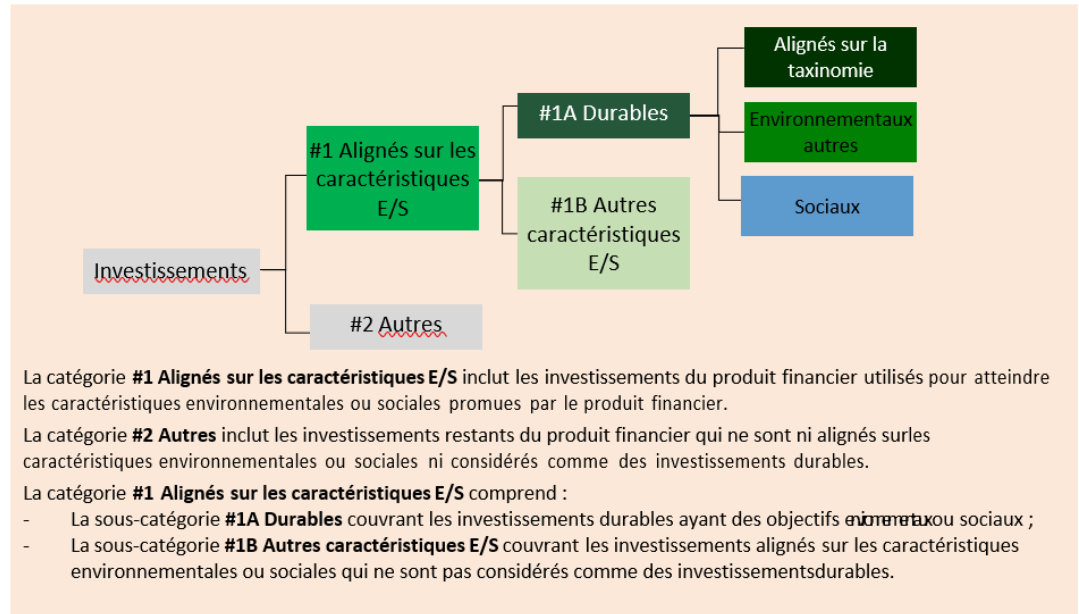
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Schneider Electric Se	Industrie	7.95%	France
Totalenergies Se	Energie	7.49%	France
Lvmh Moet Hennessy	Consommation discrétionnaire	6.68%	France
Air Liquide Sa	Matériaux	5.98%	France
Sanofi	Santé	5.92%	France
L'Oreal	Consommation de base	5.51%	France
Hermes International	Consommation discrétionnaire	4.68%	France
Axa Sa	Finance	4.62%	France
Airbus Se	Industrie	4.55%	France
Safran	Industrie	4.12%	France

La liste comprend les investissements qui **constituent la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



- **Au 30 septembre 2024, le fonds a 98,86%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion de caractéristiques environnementales et sociales (**#1 Alignés sur les caractéristiques E/S**)
- Le fonds a 1,14% de son actif net appartenant à la poche **#2 Autres**. Celle-ci est constituée de :
 - 1% de liquidités
 - 0% de dérivés
 - 0% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG. En effet, le Fonds peut investir dans de telles valeurs dans la limite de 10% des valeurs investies. Ce pourcentage maximal a donc été respecté
 - 0,14% de parts ou actions d'OPC ne garantissant pas nécessairement la mise en œuvre d'une gestion de type ISR. Le Fonds pouvait être investi dans de telles valeurs dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds. Ce pourcentage maximal a donc été respecté.
- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 30 septembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteur	% Actif
Capital Goods	24,43%
Consumer Durables & Apparel	15,36%
Energy	7,59%
Banks	6,35%
Materials	6,06%
Pharmaceuticals, Biotechnology & Life Sciences	6,00%
Household & Personal Products	5,58%
Insurance	4,68%
Food, Beverage & Tobacco	4,08%
Health Care Equipment & Services	3,64%
Utilities	3,40%
Software & Services	3,31%
Automobiles & Components	2,51%
Media & Entertainment	1,74%
Real Estate	1,47%
Telecommunication Services	1,44%
Commercial & Professional Services	1,39%
Semiconductors & Semiconductor Equipment	0,96%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds n'a pas d'investissements durables avec un objectif environnemental. Par ailleurs, le Fonds ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxinomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxinomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%.

Ainsi, au 30 septembre 2024, la part de nos investissements alignés à la Taxinomie est nulle.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

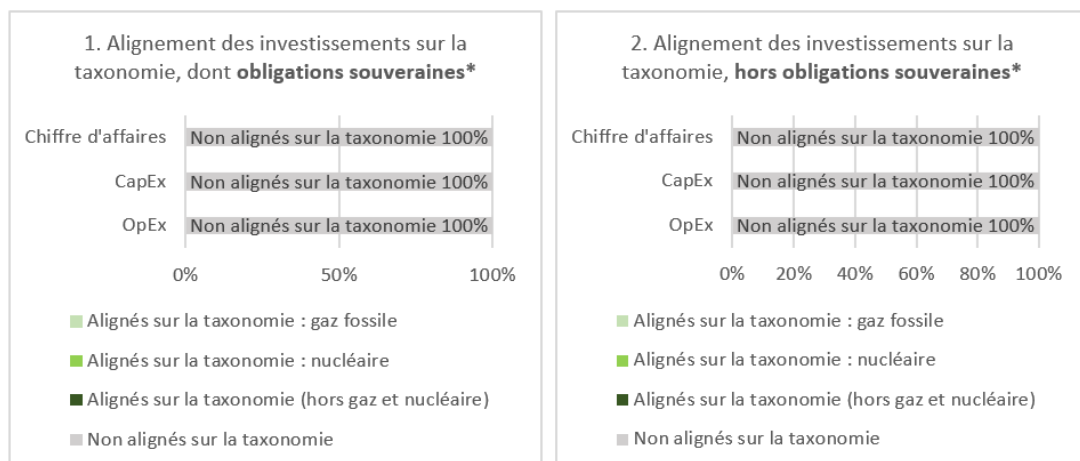
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Fonds n'a pas réalisé d'investissements durables avec un objectif environnemental. Par ailleurs, il n'y a aucune part minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes sur laquelle le Fonds s'engage.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques et devaient représenter un maximum de 10% des investissements, ont consisté en :

- Des liquidités, à hauteur de 1,31 %
- Des produits dérivés, dont l'usage s'est limité à des situations spécifiques pour permettre de se couvrir ou de s'exposer ponctuellement aux risques du marché, à hauteur de 0%,
- Des valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG, dans la limite de 10% autorisée pour le Fonds, dont la part réelle s'est élevée à 0%.
- Des parts ou actions d'OPC ne garantissant pas nécessairement la mise en œuvre d'une gestion de type ISR, dans la limite de 10% autorisée pour le Fonds, dont la part réelle s'est élevée 0,11 %

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementale et/ou sociale au cours de la période sont les suivantes :

1. Un suivi des performances environnementales et sociales est assuré à travers le suivi de la performance ESG émetteurs du portefeuille. Ce suivi se matérialise par une note ESG mise à jour via un processus de notation trimestrielle. Les 20% des émetteurs les moins performants de chaque secteur sur cette note sont éliminés. Les données sous-jacentes sont mises à jour a minima tous les 18 mois par les fournisseurs de données.
2. Un suivi régulier des controverses sociales, environnement et de gouvernance liées aux émetteurs.

Des politiques d'exclusions sectorielles (tabac, pétrole et gaz, charbon thermique, armes controversées) et normatives (Pacte mondial).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable